



**Société Guinéenne du Patrimoine Minier
(SOGUIPAMI)**

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

N° /SOGUIPAMI/20.47

10 NOV. 2017

Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA » Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général au Capital social de 5.000.000.000 GNF. Siège social : Immeuble friabase, Commune de Kaloum, Conakry- Guinée. RCCM : GC-KAL/037.480A/2011.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

L'an Deux mille dix-sept,
Le 27 octobre,

Les administrateurs de la société Anonyme dénommée « **Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »** se sont réunis au siège du Ministère des Mines et de la Géologie, sis à Conakry, Commune de Kaloum, à partir de 15 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et adoption de l'ordre du jour,
2. Constatation de la nomination d'un nouveau directeur général de la SOGUIPAMI ;
3. Rapport de la direction générale sur les activités de la SOGUIPAMI à fin aout 2017;
4. Questions soumises à l'approbation du conseil d'administration:
 - Nouvel organigramme de la société;
 - les Projets de MOU et d'avenant à conclure par la soguipami (Ashapura, Chalco, TBEA, ABCO bouse) ;
 - Budget rectificatif de la SOGUIPAMI 2017 ;
 - Projet de création d'une filiale de trading ;
 - Projet de code de conduite ;
5. Projet ISO 9001 ;
6. Date du prochain conseil d'administration;
7. Questions diverses:

Une feuille de présence a été émargée par chaque administrateur entrant en séance.

Etaient présents ou représentés les Administrateurs MM. :

- **Abdoulaye MAGASSOUBA, Ministre des mines et de la Géologie;**
- **Malado KABA, Ministre de l'Economie et des Finances;**
- **Mohamed Lamine DOUMBOUYA, Ministre au Budget (excusé);**
- **Mamadi CONDE Administrateur Général des Grands Projets et des Marchés Publics;**
- **Dr Alkaly Yamoussa BANGOURA, Conseiller à la Présidence de la République chargé des mines.**
- **Mamady FOFANA, Directeur Général de la SOGUIPAMI;**
- **Aboubacar Kagbè TOURE, Directeur Général adjoint de la SOGUIPAMI;**

La réunion a été présidée par **Monsieur Abdoulaye MAGASSOUBA**, Ministre des Mines et de la Géologie.

Le Président de séance a constaté que tous les Administrateurs sont présents et a déclaré que le quorum est atteint : en conséquence, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Après avoir souhaité la bienvenue aux Administrateurs présents, le Président du Conseil d'administration a donné la parole au secrétaire du conseil pour présenter l'ordre du jour.

1. Examen et adoption de l'ordre du jour,

Après des remarques préliminaires, l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

2. Constatation de la nomination d'un nouveau directeur général de la SOGUIPAMI.

Le conseil d'administration a été informé du remplacement par décret du président de République, de **Monsieur Ahmed KANTE** Directeur général de la SOGUIPAMI sortant, par **Monsieur Mamady FOFANA** expert financier précédemment en service à la Banque Africaine de développement.

Le conseil a pris acte de cette nomination et a décidé à l'unanimité de confirmer M. Mamady FOFANA dans ses nouvelles fonctions conformément aux dispositions de l'acte Uniforme de l'OHADA.

Pour les services rendus à la guinée pendant l'exercice de ses fonctions à la Direction générale de la SOGUIPAMI, le conseil a décidé d'adresser une lettre de remerciements à Monsieur Ahmed KANTE directeur général sortant.

3. Rapport de la direction générale sur les activités de la SOGUIPAMI à fin septembre 2017;

La Direction générale a présenté son rapport d'activités à fin septembre 2017.

Au cours de cette période la SOGUIPAMI a été associée aux activités suivantes :

- Au niveau de la CBG :
 - participation à la réunion du Conseil d'administration en tant qu'observateur le 16 Janvier 2017;
 - participation à la réunion du comité consultatif de la CBG à Bruxelles en qualité de membre suppléant du 17 au 20 Mai 2017 ;
 - participation à la mission d'audit des factures d'électricité de la CBG au titre de la consommation électrique des populations de Kamsar par une équipe mixte du Ministère du Budget, Ministère des Mines et de la SOGUIPAMI, du 23 au 26 Mai 2017.
- Au niveau de la SAG AngloGold Ashanti, les principales activités de suivi du portefeuille ont été les suivantes :
 - a) participation au comité technique de la SAG en qualité de membre du 24 au 25 Janvier 2017,
 - b) Participation à l'audit des factures d'électricité de la SAG au titre de la consommation des populations de Siguiri pour le deuxième semestre 2016;
 - c) Participation à l'audit des factures d'électricité de la SAG au titre de la consommation des populations de Siguiri pour le premier semestre 2017, du 19 au 26 Septembre 2017;
- Au niveau de la SMB : Participation à plusieurs réunions techniques de coordination sur l'exploitation de la mine de Malapouyah qui a commencé depuis Octobre 2016 avec des paiements de redevances à la SOGUIPAMI en 2017.

Dans le cadre de sa mission de soutien à l'Administration minière, la SOGUIPAMI participa aux actions sociétales avec les communautés locales de Mandiana, Siguiri et Boké. Notamment :

- Participation aux journées de concertation sur l'orpaillage à Kankan du 26 Janvier au 8 Février 2017 ;

↳



- Mission de sensibilisation des communautés environnantes du permis de SMG Gujord à Mandiana et sur le corridor de Taibgé.

Le plan financier, la SOGUIPAMI a réalisé un résultat après de GNF 4.799.373 999 au 30 septembre 2017. Ce résultat est dû à l'augmentation de la production sur le permis de la SOGUIPAMI en exploitation en partenariat avec SMB.

4. Questions soumises à l'approbation du conseil d'administration:

-a) -Nouvel organigramme de la société.

La SOGUIPAMI est une société anonyme dotée en plus du conseil d'administration, d'une direction générale comprenant un directeur général et un directeur général adjoint.

Sont rattachés directement à la direction générale, les services et fonctions suivants :

- le service juridique,
- le service communication et relations extérieures,
- le contrôleur interne.

Outre les services rattachés, la Direction générale est appuyée dans la coordination et l'impulsion des activités de la société par trois (3) directions qui sont :

- la Direction de l'Administration et des Finances,
- la Direction des Marchés, Financements et Participations,
- Direction des Projets Miniers.

Ces Directions sont organisées comme suit :

- **La Direction de l'Administration et des finances**, composée de 3 services et s'occupe de la gestion des ressources humaines, de la tenue de la comptabilité de la société, de l'administration, des finances et de l'informatique.
- **La Direction des marchés, financements et participations**, composée de 3 services s'occupe de la Gestion des participations de l'Etat et de la SOGUIPAMI, du suivi des Marchés et de l'Ingénierie Financière; de la Commercialisation et du Transport de Minerais en attendant la création de la société de trading qui sera dédiée à cette activité exclusivement.
- **La Direction des projets miniers** également composée de 3 services, s'occupe de la gestion des Projets Miniers de la SOGUIPAMI en relation avec nos partenaires, du suivi et de la gestion des Projets d'Infrastructures connexes aux projets Miniers ; du suivi et de l'appui aux sociétés minières dans la gestion du volet relations Communautaires et Contenu Local.

5

6

Après présentation et examen de cet organigramme, le conseil a procédé à son amendement en demandant la création d'un service logistique et la modification de l'appellation de la direction des projets miniers par Direction des projets.

Le conseil a demandé à la Direction générale de la SOGUIPAMI de renforcer progressivement son effectif en personnel compétent pour l'accomplissement des obligations actuelles de la SOGUIPAMI, tout en s'assurant être en mesure de faire face aux charges salariales sur au moins deux ans sans risque.

Sur la base de ces amendements, l'organigramme a été adopté.

-b) les Projets de MOU et d'avenant à conclure par la soguipami (Ashapura, Chalco, TBEA, ABCO bouse).

Après présentation des différents MOU et protocoles d'accord par la Direction générale, le conseil les a validé en autorisant leur mis en œuvre.

Pour ABCO Bourse le conseil a indiqué que la SOGUIPAMI ne doit pas aller à la bourse mais c'est plutôt ses filiales qui seront cotées. Abordant le volet accompagnement pour la communication, le conseil a indiqué sa préférence pour le contenu local chaque fois que c'est disponible.

-c) Budget rectificatif de la SOGUIPAMI 2017.

Le budget rectificatif n'étant pas finalisé, le conseil a renvoyé son examen à sa session du mois de décembre 2017. Cette session qui sera consacrée au projet de budget 2018.

- d) Projet de création d'une filiale de trading.

Le conseil est favorable à l'approfondissement de la réflexion pour la création d'une filiale de trading. Une note doit être transmise aux membres du CA par la direction générale de la SOGUIPAMI pour justifier la création d'une telle filiale, son mode de fonctionnement, son financement et les revenus attendus.

- e) Projet de code de conduite.

L'examen de ce projet a été renvoyé à la session qui sera consacrée à l'examen du manuel de procédures.

5. Projet ISO 9001.

La démarche engagée pour la certification ISO de la SOGUIPAMI a été présentée. Après des échanges sur ce sujet, il a été demandé à la Direction générale de la SOGUIPAMI de se renseigner sur d'autres types d'ISO adaptés aux fonctions de management et de gestion financière.

6. Date du prochain conseil d'administration.

La date et lieu du prochain conseil d'administration seront fixés par consultation à domicile.

7. Questions diverses:

Le point relatif à l'ouverture de compte dans les banques commerciales n'a pas été examiné. Ce point sera soumis au ca de décembre 2017.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h30.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par les président et Vice-présidente

Le Président



Abdoulaye MAGASSOUBA

La Vice-Présidente



Mme Malado KABA